

américain et britannique qui a placé de l'argent a déjà souffert de lourdes pertes par suite d'exploitations prématurées et incomplètes de ce domaine nouveau et important.

Radio-Canada comprend très bien la nécessité de mettre un service de télévision à la disposition du public canadien aussitôt que les dépenses nécessaires à cette fin seront dans des limites pratiques. Les techniciens de la Société se tiennent au courant des progrès accomplis en Grande-Bretagne et aux États-Unis, et si j'interprète bien le conseil donné par la direction de la BBC et les autorités américaines, il se résume à ceci: elles ont été entraînées à faire des dépenses de construction avant que le développement économique et pratique de la télévision ne l'exige. Elles nous conseillent,—et moi-même, ainsi que les autres gouverneurs, je crois, désirons suivre cet avis,—ce qui suit: attendez; le Canada est dans une situation avantageuse; profitez des résultats de notre expérience, mais ne faites pas la folie d'essayer à partager le coût de nos expériences. Cet avis, je crois, est bon à suivre.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, quelques membres du Comité ont un rendez-vous très important fixé à 12.45. Je crois qu'il serait à propos d'ajourner maintenant et de leur permettre d'être fidèles à leur rendez-vous.

Le Comité désire-t-il que nous ajournions maintenant pour nous réunir de nouveau demain?

M. MARTIN: Adopté.

L'hon. M. LAWSON: A quelle heure demain, onze heures?

M. SLAGHT: Monsieur le président, je ne désire pas paraître trop insister, mais j'aimerais être convaincu que nous avons les règlements complets. J'ai peut-être mal compris M. Brockington; dans ce cas, il pourra corriger mes paroles. J'ai cru qu'il nous avait dit que le livre à couverture verte et le rapport annuel recouvert en bleu ne centenaient pas tous les règlements.

Le TÉMOIN: J'ai voulu parler de tous les règlements publiés. Comprenez bien: il y a des règlements qui concernent d'autres personnes. Les voici. Il y a aussi des règlements internes qui régissent notre conduite. Il est bien entendu que nous ne les publions pas. Mais, tous les règlements de Radio-Canada sont dans ce livre. Vous avez probablement en vue la question qui, récemment, a fait le sujet d'une controverse dans cette province et ailleurs. J'expliquerai la situation relative à cette question demain, au cours de mon témoignage.

M. SLAGHT: Oui, mais ce que je désirais avoir, ce sont les règlements relatifs aux directives. Si vous me persuadez que nous les avons tous, c'est très bien; mais si nous n'avons pas tous les règlements écrits et adoptés par le Bureau pour régir sa ligne de conduite, je désirerais les avoir.

Le TÉMOIN: Très bien. Je questionnerai M. Murray pour savoir exactement tout ce que nous avons.

M. SLAGHT: Merci. Il ne reste qu'une seule chose, monsieur le président. C'est au sujet des procès-verbaux des assemblées de la Société; il me semble qu'ils devraient être à la disposition du Comité afin que, lorsqu'on étudiera des questions spécifiques on puisse consulter les archives des transactions de la Société telles qu'enregistrées au livre officiel des procès-verbaux et que nous puissions connaître les actes officiels qui y sont consignés.

L'hon. M. LAWSON: Très bien! très bien!

M. SLAGHT: Je suis convaincu que personne ne s'y opposera. Je suppose que le président ne s'oppose pas à ce qu'on les mette à la disposition du Comité, pas dans le but de les éplucher et de les critiquer, mais il est possible que des choses importantes soient consignées dans des résolutions que nous devrions avoir.

[M. Leonard W. Brockington, K.C.]